



REGLEMENT OFFICIEL INTERCLUBS REGIONAUX & PRENATIONAUX DES HAUTS DE FRANCE

Saison 2020 / 2021

Règlement

Adoption : CA du 26/05/2020
Entrée en vigueur : 01/09/2020
Validité : Permanente
Secteur : Vie Sportive
Nombre de pages : 21

SOMMAIRE

- 1 – Généralités
- 2 – Promotion et relégation des équipes
- 3 – Conditions particulières pour la promotion et la relégation des équipes
- 4 – Inscription / forfaits des équipes
- 5 – Montant des droits d'engagement et obligations des équipes
- 6 – Composition des équipes
- 7 – Qualification des joueurs
- 8 – Estimation de la valeur de l'équipe d'un club ou d'une paire de double
- 9 – Hiérarchies des joueurs
- 10 – Joueur titulaires
- 11 – Joueurs mutés
- 12 – Nombre de matchs par rencontre
- 13 – Arbitrage et Juge-arbitrage
- 14 – Remplacement d'un joueur
- 15 – Tenue vestimentaire des joueurs
- 16 – forfait sur un match
- 17 – Barème des points par match
- 18 – barème des points par rencontre
- 19 – Modalités de classement
- 20 – Disqualification des joueurs ou autres sanctions
- 21 – Communication des résultats
- 22 – Réclamations
- 23 – Sanctions et recours
- 24 – Annexes et formulaires

1 – GENERALITES

Le Championnat Interclubs de la Région des Hauts de France (ICR) oppose les équipes des clubs affiliés à la FFBaD.

Il comporte 4 divisions.

- La Pré-Nationale est composé de 2 poules parallèles de 6 équipes.
Se déroule en 10 journées (dates identiques aux ICN) par rencontres aller/retour pour la saison régulière.
Chaque équipe ne joue qu'une rencontre par journée.
A chaque journée est associée une « semaine » défini du lundi précédant une journée (ou une rencontre) au dimanche.
Une 11^{ème} journée de phase finale « Play-Off » permet de déterminer le champion de la Division Pré-Nationale ainsi que les promotions de monté en N3
- une division « Régionale 1 » composée d'une poule de 12 équipes
**Se déroule sur 5 journées (dates calquées sur les ICN). Chaque équipe joue 2 à 3 rencontres par journée.
A chaque journée est associée une « semaine » défini du lundi précédant une journée (ou une rencontre) au dimanche.**
- une division « Régionale 2 » composée de 2 poules parallèles de 12 équipes en zone géographique (Nord et Picardie)
**Se déroule en 5 journées (dates calquées sur les ICN). Chaque équipe joue 2 à 3 rencontres par journée.
A chaque journée est associée une « semaine » défini du lundi précédant une journée (ou une rencontre) au dimanche.**
- une division « Régionale 3 » composée d'une poule de 12 équipes pour le secteur Nord
**Se déroule en 5 journées (dates calquées sur les ICN). Chaque équipe joue 2 à 3 rencontres par journée.
A chaque journée est associée une « semaine » défini du lundi précédant une journée (ou une rencontre) au dimanche.**

↳ Le conseil d'administration de la Ligue des Hauts de France désigne une commission chargée de la gestion du Championnat de Ligue Interclubs. Cette commission, dans la limite de la délégation qui lui est accordée, prend toutes les décisions utiles à la gestion quotidienne du championnat dans la cadre du présent règlement. Elle procède notamment à la gestion des inscriptions, de la qualification des joueurs et du calendrier, elle homologue les résultats, elle statue sur les réserves et réclamations et prononce d'éventuelles pénalités sportives dans le respect de l'article « pénalités et recours »

2 – PROMOTION ET RELEGATION DES EQUIPES

Sous réserve des dispositions des articles 3 et 5, les divisions Pré-nationale, R1, R2 et éventuellement R3 sont reconstituées pour la saison suivante en fonction des résultats obtenus à l'issue de la saison, à savoir :

↳ PROMOTION

- Les équipes classées aux 2 premières places des Play-off de Pré-Nationale montent en N3
- Les 2 équipes classées au deux premières places de R1 montent en Pré-Nationale
- Les équipes classées premières de R2 dans chaque zone montent en R1
- L'équipe classée première de R3 monte en R2
- L'équipe classée deuxième de R3 monte en R2 dans le cas de 2 descentes en R2 nord
- Les équipes classées premières de Pré-Régionale ou D1 de chaque Comité montent en R3 ou R2 suivant la zone géographique

↳ RELEGATION

- L'équipe classée dernière de Pré-Nationale dans chaque poule descend en R1
- L'équipe classée avant dernière de Pré-Nationale dans chaque poule descend en R1 en cas de 4 descentes de N3 et le plus mauvais 5^{ème} en cas de 3 descentes.
- Les équipes classées 11 et 12^{ème} de R1 descendent en R2
- Les équipes classées 9 et 10^{ème} de R1 descendent en R2 en cas de descente multiple de Pré-Nationale.

- Les équipes classées 11 et 12^{ème} de R2 zone Nord descendent en R3
- Les équipes classées 10, 11 et 12^{ème} zone Picardie descendent en Pré-Régionale ou D1
- Les équipes classées 8 (zone Picarde) 9 et 10^{ème} de R2 de chaque zone descendent en R3 ou en Pré-Régionale (ou D1) en cas de descente multiple de R1.

3 – CONDITIONS PARTICULIERES POUR LA PROMOTION ET LA RELEGATION DES EQUIPES

- Une seule équipe d'un même club est autorisée à participer au Championnats Pré-National, Régional 1, Régional 2 et Régional 3.
- Si une équipe qualifiée pour les play-off en Pré-Nat est du même club qu'une équipe déjà (ou susceptible d'être) présente en N3, elle est remplacée par l'équipe classée au rang suivant de la même poule.
- Si une équipe, qualifiée pour la promotion, est du même club qu'une équipe déjà présente au niveau supérieur, elle est remplacée par l'équipe classée au rang suivant de la même division.
- Si une équipe est reléguée en division inférieure et que ce même club a déjà une équipe dans cette division, cette dernière, quel que soit son classement, est reléguée en division inférieure.
- Une division incomplète peut être complétée, par ordre de priorité :
 - ♦ par repêchage d'une équipe reléguée dans la division inférieure
 - ♦ par promotion d'une équipe non promue (ayant terminée 2^{ème} ou 3^{ème})
 - ♦ par toute autre équipe susceptible de compléter le tableau

4 – INSCRIPTION / FORFAITS DES EQUIPES

- Les montants des droits d'engagement sont définis annuellement par décision du Conseil d'Administration de la Ligue des Hauts de France et figure en annexe 1 « modalités financières du championnat » du présent règlement.
- Les clubs doivent retourner le dossier complet d'inscription de leur(s) équipe(s) pour la saison suivante à la Ligue.
Ce dossier comprend le formulaire « Championnat Interclubs Ligue – Engagement »
Il doit être accompagné :
 - ♦ d'un chèque représentant le montant de ses droits d'engagement défini à l'annexe 1.
 - ♦ d'un chèque représentant les amendes éventuelles infligées au club durant la saison précédant celle d'engagement
 Ce dossier doit parvenir au siège de la Ligue des Hauts de France au plus tard à la date précisée à l'annexe 1 « dispositions spécifiques à la saison »
- En cas de dossier incomplet, aucun délai supplémentaire ne sera accordé. L'équipe sera considérée comme non réengagée. Une équipe qui ne sera pas réengagée par son club sera remplacée selon les modalités de l'article 3.
- Dans l'hypothèse où une équipe dont l'inscription a été validée par le CRI déclare forfait avant le début du championnat :
 - ♦ Si le calendrier du championnat n'est pas encore officialisé, son inscriptions se retirée et l'équipe sera remplacée. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés.
 - ♦ Si le calendrier du championnat est officialisé et que le championnat n'a pas débuté, l'équipe est mise hors championnat. Une amende pour désistement tardif lui sera infligée. Une sanction sportive pourra être prononcée contre le club. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés.
 - ♦ Si le championnat de débuté, l'équipe ne peut se désister. Une amende pour forfait général lui sera infligée. Une sanction sportive sera prononcée contre le club. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

- ♦ Dans tous les cas le club qui inscrit des équipes aux Interclubs Régionaux à l'obligation de recevoir.

5 – MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT ET OBLIGATIONS DES EQUIPES

- Les montants des droits d'engagement sont définis annuellement par décision du Conseil d'Administration de la Ligue des Hauts de France et figure en annexe 1 « modalités financière du championnat » du présent règlement
- Les clubs participants ont l'obligation de compter parmi leurs licenciés ou leur salariés à la date du 1^{er} février de l'année en cours (Exemple : le 1^{er} février 2020 pour la saison 2020-21)

↪ Pour la Pré-Nationale

- ♦ Un entraîneur de badminton (DEB) ou AB2J ou EB1
- ♦ Un arbitre de Ligue Accrédité de Badminton
- ♦ Un juge-arbitre de Ligue Accrédité de Badminton
- ♦ 50 licenciés
- ♦ Une école de Badminton Labellisée

↪ Pour la Régionale 1 (R1)

- ♦ Un animateur de badminton (DAB) ou AB1
- ♦ Un arbitre de Ligue Accrédité de Badminton
- ♦ Un juge-arbitre de Ligue Accrédité de Badminton
- ♦ 40 licenciés dont 10 licenciés jeunes

↪ Pour la Régionale 2 et Régionale 3 (R2 & R3)

- ♦ Un animateur de badminton (DAB) ou AB1
- ♦ Un GEO
- ♦ 30 licenciés dont 10 licenciés jeunes

- En cas de non-respect de l'une des règles précitées, le club se verra infliger une amende telle que définie dans l'annexe 2 « Amendes et Sanctions Sportives ». Au bout de deux saisons de non-respect l'équipe est rétrogradée en division inférieure.
- Une équipe promue dans une division supérieure dispose des délais suivants pour se mettre en règle
 - ♦ un an pour l'arbitre
 - ♦ deux ans pour le Juge-Arbitre et l'entraîneur

6 – COMPOSITION DES EQUIPES

- Les équipes peuvent être composées de joueurs Minime 1 (sur accord de l'ETR), minime 2 (classement minimum D8, cadets, juniors, séniors et vétérans)
- Au cours de la même saison, nonobstant les dispositions du règlement des mutations, un joueur ne peut représenter deux clubs différents dans une ou plusieurs divisions du championnat Elite, National, Régional ou Départemental et à l'étranger.
A l'étranger est considéré comme championnat interclubs toute compétition opposant des équipes mixtes de clubs (ou équivalent en droit étranger) ou de territoires. Un joueur peut cependant participer à un autre championnat par équipes si l'équipe dans laquelle il est licencié en France n'est plus engagée dans aucune phase du championnat Interclubs de Ligue des Hauts de France.

7 – QUALIFICATION DES JOUEURS

- Dans le Championnat Interclubs Ligue, à chaque journée, chaque équipe hiérarchiquement supérieure devra avoir une valeur globale plus grande (suivant l'article 8) que toute équipe inférieure.
 - ♦ Cette règle s'applique UNIQUEMENT sur les Championnats Régionaux entre la Pré-Nat et les R1/2/3. (Une pré-nat peut être de valeur supérieur à la N3)

tout joueur participant à une journée d'interclubs doit être en règle la veille de ladite journée, à savoir :

- ♦ être autorisé à jouer en compétition
- ♦ être en catégorie junior, cadet ou minime 2 (minimum D8 pour les minimes), ou minime 1 (sur accord ETR)
- ♦ avoir un classement au minimum de P12
- ♦ avoir obtenu (si nécessaire) un classement ou reclassement officialisé par la Commission Nationale Classement.
- ♦ avoir obtenu, le cas échéant l'autorisation de mutation pour la saison en cours.
- ♦ être licencié la veille de la journée
- ♦ être licencié avant le 1^{er} décembre de la saison en cours dans le club engagé.

8 – ESTIMATION DE LA VALEUR DE L'EQUIPE D'UN CLUB OU D'UNE PAIRE DE DOUBLE

➤ Pour une paire de double

- ♦ Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une paire de double.
- ♦ Le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concerné.

➤ Pour la valeur de l'équipe

- ♦ La valeur de l'équipe d'un club s'apprécie selon le même barème en tenant compte des trois joueurs les mieux classés et des trois joueuses les mieux classées.
- ♦ Le classement à prendre en compte pour chaque joueur (se) est le classement de la discipline dans laquelle il (elle) le mieux classé.
- ♦ Quand une équipe est incomplète, les joueurs et joueuses manquants seront comptabilisés pour zéro point.
- ♦ Au cours d'une même semaine, une équipe d'un club évoluant dans une division inférieure ne peut en aucun cas avoir une valeur globale supérieure à celle d'une autre équipe du même club évoluant dans une division supérieure en interclubs régional.
En cas d'infraction à cette règle, l'équipe concernée perdra sa rencontre par forfait pour une même journée de championnat.

N1	12 points
N2	11 points
N3	10 points
R4	9 points
R5	8 points
R6	7 points

D7	6 points
D8	5 points
D9	4 points
P10	3 points
P11	2 points
P12	1 point

↳ Exemple de calcul d'une équipe : classement Simple / double / mixte

Mia	D8	D7	D7
Brigitte	R5	D7	R6
Gaëtan	R6	R6	D7
Yvan	R6	R6	R6
Alexis	D7	R6	R6

♦ on additionne les points du meilleur classement qui n'est pas forcément celui dont le joueur joue.

Ex : Brigitte même si elle ne fait que le double on retiendra le R5

♦ on ne compte qu'une fois les points du joueur

Ex : Mia : DD + SD on compte que 6 points

9 – HIERARCHIE DES JOUEURS

- La hiérarchie des joueurs en simple est établie selon le classement fédéral (côte du CPPH) du vendredi précédent la journée soit à J-1 si la journée se déroule un samedi.
- La hiérarchie des paires en double est établie selon le classement fédéral (côte du CPPH) en additionnant les points de chaque joueur dans la discipline de double concernée du vendredi précédent la journée soit à J-1 si la journée se déroule un samedi.
- Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur sont définis par la base classement qui est consultable sur le site internet : poona.ffbad.org.
- A côte FFBaD et CPPH égal, le capitaine aura le choix, à chaque rencontre de la hiérarchie de ses joueurs.

10 – JOUEURS TITULAIRES

- Un joueur ayant participé à au moins **quatre** rencontres de la saison régulière dans une même équipe de son club ne peut plus être aligné au cours de la même saison dans aucune autre équipe de son club évoluant dans une division inférieure des championnats Régionaux.
- un joueur ayant participé à au moins **quatre** rencontres de la saison régulière dans les championnats Elite National, pré national ou régional ne peut plus jouer dans aucune autre équipe d'une division inférieure (à l'équipe de hiérarchie la plus basse pour laquelle il a évolué)
- **Un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe de son club par semaine. La semaine est définie comme indiqué dans l'article 1 « GENERALITE » soit du lundi précédant une journée au dimanche. Et ce quelque soit le niveau de l'équipe « National, Régional ou Départemental)**

11 – JOUEURS MUTES OU (ET) ETRANGERS

- L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de 2 joueurs mutés.
- L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus d'un joueur étranger (sauf en Pré-Nationale ou seul les joueurs extra-communautaires seront considérés comme étrangers)
La classification des étrangers est définie dans le règlement des statuts des étrangers, chapitre 2.2 du Guide du Badminton.

12 – NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE

➤ Chaque rencontre de la saison régulière consiste en 8 matchs pour la Pré Nationale, R1 et R2 Picardie, et 6 matchs pour la R2 Nord et R3 à savoir

Pré-Nationale & R1 & R2 Picardie	R2 Nord	R 3
2 Simples Hommes	2 Simples Hommes	3 Simples Hommes
2 Simples Dames	1 Simple Dame	1 Simple Dame
1 Double Homme	1 Double Homme	1 Double Homme
1 Double Dame	1 Double Dame	1 Double Mixte
2 Double Mixtes	1 Double Mixte	

- **Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre**
 - ♦ ni plus de 2 matchs
 - ♦ ni 2 matchs dans la même discipline
- **L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple ou double (en PréNat) doit respecter la hiérarchie établie à l'article 9**

13 – ARBITRAGE & JUGE-ARBITRAGE

- Au moment de son inscription, chaque équipe devra indiquer le nom d'un Juge Arbitre ou d'un Responsable du club (GEO obligatoire) qui s'engagera par écrit à accepter le JA (ou faisant office) lorsque l'équipe reçoit l'organisation d'une journée.
- En pré nationale le Juge Arbitre est obligatoire et sera désigné par la Ligue pour la rencontre. Il doit être de grade Ligue Accrédité au minimum et licencié à la date d'activité. Il sera pris en charge par la Ligue. Le repas si nécessaire est pris en charge par le club.
- En pré-nationale chaque équipe devra avoir un arbitre de Ligue Accrédité au minimum (16 ans minimum) pour chaque rencontre. Il est pris en charge complètement par le club.
- **L'arbitre doit officier avec la tenue règlementaire des arbitres FFBaD. Il ne doit avoir comme seule et unique fonction que l'arbitrage. Il ne peut être en aucun cas joueur, capitaine, conseiller, kinésithérapeute ou toute autre fonction non relative à l'arbitrage.**

14 – REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

- Lors d'une rencontre, le Juge Arbitre (ou faisant office) peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur qualifié conformément aux articles 6, 7 et 11 à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match, à condition de respecter les articles 8, 9 et 10.
Il faut que le remplaçant figure sur la feuille de présence de l'équipe avant le début de la rencontre. Le remplaçant doit respecter le nombre de matchs autorisés par rencontre.
Le remplaçant doit respecter la hiérarchie des matchs. Cependant si aucun des deux matchs d'une discipline n'a été joué, le JA peut autoriser l'inversion des joueurs (en simple) ou équipe (en double) pour respecter la hiérarchie des matchs.
Si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

15 – TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS

- Lors de chacune des rencontres du Championnat, le nom et/ou sigle du club devra apparaître sur tous les maillots des joueurs ; Ceci ne remplaçant en aucun cas l'éventuel sponsor du joueur et/ou du club.
- Pour une rencontre, tous les joueurs d'une équipe doivent porter des maillots identiques.
- Pour une rencontre, il est souhaité que tous les joueurs d'une équipe portent un short (ou jupette) de même couleur.
- La tenue doit être conforme à l'article 3.07 « tenue vestimentaire et publicité » du R.G.C. (Règlement Général des Compétitions)

16 – FORFAIT SUR UN MATCH

- Est considéré comme match perdu par forfait :
 - ◆ un match non joué
 - ◆ un match joué par un joueur non qualifié pour jouer au regard des articles 6,7,9,10 et 11 du présent règlement.
 - ◆ un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par un joueur non qualifié (ex : SH2 si le SH1 n'est pas en règle)
 - ◆ un match indûment décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie (ex : SH 2 si le SH 1 et 2 ont été inversés)
- En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : en Pré-nat un forfait en SH homme se fera sur le SH2)
- En cas de forfait d'une féminine en R3 lors d'une journée d'interclubs l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité par rencontre
- Dans le cas d'un joueur aligné dans les 3 disciplines, c'est pour le Double Mixte qu'il sera considéré comme non qualifié.
- Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 / 21-0, sous réserve de l'application de l'article 16. Il est comptabilisé en ce sens selon les modalités de l'article 18.
- En plus de cette défaite sur le match, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité sur le classement :
- Pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre ou constaté par le JA entre les matchs de la même rencontre)
- Pour chaque joueur non qualifié aligné
- Pour chaque erreur de hiérarchie

Ce(s) point(s) sera(ont) retiré(s) des points accordés en vertu du barème défini à l'article 18.

Une équipe ne pourra cumuler plus de 3 points de pénalités sur une rencontre.

Si deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0/0 par set

17 – BAREME DES POINTS PAR MATCH

- Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :
 - ◆ match gagné : + 1 point
 - ◆ match perdu : 0 point
 - ◆ match forfait : 0 point

Lors de la saison régulière, tous les matchs doivent être joués.

18 – BAREME DES POINTS PAR RENCONTRE

- Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :
 - ♦ Victoire : + 5 points
 - ♦ nul : + 3 points
 - ♦ défaite : + 1 point
 - ♦ forfait : 0 point
- A ces points seront ajoutés
 - ♦ En cas de victoire 8-0 (PN, R1, R2 Picardie) 6-0 (R2 Nord) et 6-0 (R3) : + 1 point supplémentaire
 - ♦ En cas de défaite 3-5 (PN, R1, R2 Picardie) 2-4 (R2 Nord) et 2-4 (R3) : + 1 point supplémentaire
 - ♦ Les bonus pour victoire ou défaite ne peuvent pas être attribués sur une équipe incomplète ou suite à des pénalités.
 - ♦ Le résultat sur une rencontre perdue par forfait sera de 0/8 – 0/16 – 0/316 pour la PN, R1, R2 Picardie et 0/6 – 0/12 – 0/252 pour la R2 Nord et R3
- Ces points acquis sont éventuellement diminués par les points de pénalité appliqués selon l'article 16.

19 – MODALITES DE CLASSEMENT LORS DE LA SAISON REGULIERE

- Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.
- S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.
- En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

Exemple :

Équipe A : 6 victoires, 4 défaites, matches pour 60, matches contre 20, différence +40

Équipe B : 6 victoires, 4 défaites, matches pour 58, matches contre 22, différence +36

Équipe C : 6 victoires, 4 défaites, matches pour 58, matches contre 22, différence +36

Équipe D : 6 victoires, 4 défaites, matches pour 56, matches contre 24, différence +32 L'équipe A est donc déclarée première. L'équipe D est déclarée quatrième.

L'équipe classée seconde sera celle qui a remporté (victoires, matches, sets, points) les rencontres opposant les équipes B et C

20 – DISQUALIFICATION DES JOUEURS OU AUTRES SANCTIONS

- Tout joueur disqualifié par le Juge Arbitre (et seulement s'il est véritablement par le JA) ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours. Le remplacement de ce dernier n'est pas autorisé.

- Il sera automatiquement suspendu pour la rencontre suivante sans préjuger de la sanction supplémentaire que pourra lui infliger la Commission Régionale Interclubs (CRI)
- Il devra de plus faire parvenir à la CRI dans un délai de 7 jours suivant sa disqualification, cachet de la poste faisant foi, un rapport de l'incident qui lui a valu cette sanction.
- Le Juge Arbitre pourra dans son rapport proposer à la CRI l'ouverture de poursuites disciplinaire contre une équipe, un joueur, un entraîneur, un conseiller, un officiel de terrain, un club ayant commis des infractions susceptibles d'entraîner de telle poursuites par exemple à l'égard d'une équipe ayant concédé des matchs par forfait ou non, dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive

21 – COMMUNICATION DES RESULTATS

- L'organisateur de la rencontre à la charge :
 - ♦ de rentrer les résultats des matchs de chaque rencontre dans badnet, le jour même ou au plus tard avant le lundi minuit.
 - ♦ d'envoyer par courrier au siège de la ligue **ou par mail de préférence** et au plus tard le mardi suivant la journée d'interclubs.
 - La feuille de rencontre signée par les capitaines et le JA
 - Le rapport du JA ou faisant office

Mail : liguebadhdf@gmail.com
 - ♦ Le club recevant la rencontre gardera les feuilles de déclaration de présence, les déclarations d'équipes et feuilles de matchs (pour la Pré Nat) toute la saison complète. En cas de litige elles pourront être réclamées.
- En cas de non-respect de l'une des obligations précitées, l'organisateur se verra infliger une amende telle que définie à l'annexe 2 « amendes et sanctions sportives »
- **Les capitaines et joueurs d'équipes ont la charge de vérifier les résultats des matchs de leur équipe rentrés dans Badnet et de signaler toutes les anomalies à la CRI** (mail : liguebadhdf@gmail.com) sous 7 jours après la rencontre. Sans réclamation de leur part et après réceptions de tous les résultats, ceux-ci seront automatiquement importés dans Poona environ 15 jours après la rencontre.

22 – RECLAMATIONS

- Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être signalées au Juge Arbitre, notées sur la feuille de rencontre et du rapport JA.
- **Elles doivent être confirmées par lettre recommandée avec Accusé Réception dans les 5 jours accompagnée d'un chèque de caution de 80 €**
- La CRI statuera en première instance dans les 15 jours suivant la réception de la lettre de réclamation, Si la réclamation est fondée et validée par la CRI le chèque de caution sera retourné.
- **Pour une erreur de saisie de résultats, un mail notifiant l'erreur à la CRI suffira pour vérifier la feuille de résultat et rectifier cette dernière sur Badnet. (Après l'import dans Poona, l'erreur sera rectifiée dans Badnet mais pas dans Poona)**

23 – SANCTIONS ET RECOURS

- La CRI statuera sur la validité des rencontres au plus tard 15 jours après le déroulement de la journée.
- Les décisions de la CRI prononçant les sanctions seront notifiées à chaque club sanctionné.
- En cas de désaccord avec une décision de la CRI, un club pourra par l'intermédiaire de son président et dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la lettre notifiant la décision de la CRI faire appel de cette décision en adressant à la commission litige régional conformément au règlement de la commission litige.
- Les litiges et amendes en cours seront consultables sur le site internet de la Ligue « onglet Interclubs »

24 – ANNEXE ET FORMULAIRES

- Annexe 1 : Modalités financières
- Annexe 2 : amendes et sanctions sportives
- Annexe 3 : feuilles de route d'une rencontre interclubs
- Annexe 4 : déroulement d'une rencontre de saison régulière

- Formulaire 1 : Formulaire d'engagement
- Formulaire 2 : déclaration de présence
- Formulaire 3 : déclaration de composition d'équipe
- Formulaire 4 : Rapport Juge Arbitre
- Formulaire 5 : Réserve d'une équipe
- Formulaire 6 : Feuille de rencontre

REGLEMENT



LIGUE HAUTS DE FRANCE

Guide des clubs

CHAMPIONNAT INTERCLUBS REGIONAUX

Modalités Financières

Annexe 1
Adoption : CD
Entrée en vigueur :
01/09/20
Nombre de page : 1

DROITS D'ENGAGEMENTS DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS

- ↪ Pré-Nationale : 120 €
- ↪ Régionale 1 : 100 €
- ↪ Régionale 2 : 100 €
- ↪ Régionale 3 : 70 €

DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR LA SAISON 2020 – 21

En raison de la crise sanitaire que nous subissons et qui a eu pour conséquence l'arrêt complet des Interclubs depuis le 17 mars 2020 à la suite d'une décision gouvernementale, le Conseil d'Administration de la Ligue a voté une remise exceptionnelle.

Cette réduction s'applique uniquement aux équipes qui ont participées à la saison 2019-20

- ↪ Pré-Nationale : 90 € au lieu de 120 €
- ↪ Régionale 1 : 70 € au lieu de 100 €
- ↪ Régionale 2 : 70 € au lieu de 100 €
- ↪ Régionale 3 : 40 € au lieu de 70 €

 <p>LIGUE HAUTS DE FRANCE</p>	<p>Guide des clubs</p>	<p>CHAMPIONNAT INTERCLUBS REGIONAUX</p> <p>Amendes et Sanctions</p>	<p>Annexe 2 Adoption : CD Entrée en vigueur : 01/09/20 Nombre de page : 1</p>
---	------------------------	---	---

1 – AMENDES

- Forfait général : 500 €
- Désistement tardif d'une équipe : 300 €
- Désistement d'un organisateur : 200 €
- Forfait d'une équipe sur une journée : 200 €
- Retard dans la rentrée des résultats sur Badnet : 100 €
- Retard dans l'envoi des résultats papiers ou mails : 100 €
- Défaut d'organisation : 100 €
- Défaut de juge arbitre (ou faisant office) : 100 €
- Défaut d'arbitre pour la Pré-Nat : 100 € (1ère infraction) 150 € (2ème infraction) 200 € (3ème infraction).....
- Tenue non conforme aux règlements (nom du club sur le maillot ou couleur différente) : 30€/joueur/jn.

2 – SANCTIONS SPORTIVES

- Forfait général : interdiction possible de remonter d'une saison
- Désistement tardif : interdiction possible de remonter d'une saison
- Joueur non en règle (article 7) : un point de pénalité au classement général
- Erreur de hiérarchie : un point de pénalité au classement général
- Match non joué (sauf suite à blessure, cf. art. 14) : un point de pénalité au classement général
- Non-participation d'une équipe sur une journée : rencontres perdues par forfait : 0-3, 0-7, 0-14
- Non-participation d'une équipe sur une deuxième journée : forfait général : tous ses résultats sont annulés
- Défaut de Juge Arbitre : Sera définie par la Commission Interclubs au cas par cas

 <p>LIGUE HAUTS DE FRANCE</p>	<p>Guide des clubs</p>	<p>CHAMPIONNAT INTERCLUBS REGIONAUX</p> <p>Feuille de route</p>	<p>Annexe 3 Adoption : CD Entrée en vigueur : 01/09/20 Nombre de page : 1</p>
---	------------------------	---	---

↪ 6 jours avant

- Envoyer par mail aux présidents des équipes reçues, au secrétariat de la Ligue et au Juge Arbitre (PN) la convocation en précisant la salle, l'adresse, l'horaire de convocation, l'horaire de début de rencontre,

↪ Le jour même

- ouverture du gymnase 1 h 15 minimum avant le début des rencontres
- accueil des équipes
- table de marque
- trousse de secours
- Restauration
- affichage de la liste des joueurs présents

↪ Durant la rencontre

- affichage des résultats des rencontres au niveau de la table de marque

↪ A la fin des rencontres

- saisie des résultats des matchs de chaque rencontre le jour même de préférence et avant le lundi soir minuit au plus tard.

↪ Après la rencontre

- Envoie par mail de préférence au secrétariat de la Ligue : liguebadhdf@gmail.com

Ou par courrier : Ligue Hauts de France de Badminton
Maison Régionale des Sports
367 rue Jules Guesde
59650 Villeneuve d'Ascq

Documents à renvoyer :

- ♦ Feuille de rencontre
- ♦ Rapport Juge Arbitre



LIGUE HAUTS DE FRANCE

Guide des clubs

CHAMPIONNAT INTERCLUBS REGIONAUX

Déroulement d'une rencontre de saison régulière

Annexe 4
Adoption : CD
Entrée en vigueur :
01/09/20
Nombre de page : 2

L'équipe hôte est responsable de l'organisation sportive (location et aménagement du gymnase, mise en rapport avec le JA du club ou désigné par la CRA, tenue de la table de marque, envoi des résultats) et supporte les frais.

➤ CONVOCATION

- ♦ L'équipe hôte informe les équipes par courrier, par le site ou par email, au moins 6 jours avant la compétition, des modalités d'écrites ci-dessous.

➤ ACCUEIL DES EQUIPES ET DU JUGE-ARBITRE

- ♦ Elle se tient à la disposition des équipes qu'elle reçoit pour l'organisation de la journée et prévoit si possible une restauration appropriée dans la salle ou à proximité.

➤ VOLANTS

- ♦ Les volants sont à la charge des équipes (sauf en Pré-Nat fournis par l'organisateur). Les rencontres se jouent avec des volants plumes agréés pour les compétitions fédérales : Volants homologués STANDARD pour les Championnats Interclubs Régionaux

➤ SALLE

- ♦ La salle doit être apte à accueillir une compétition de niveau régional :
 - Hauteur du plafond
 - Les conditions d'éclairage

Le nombre minimum de terrains requis est de 4

➤ AFFICHAGE

- ♦ Un dispositif d'affichage est à prévoir, permettant aux équipes de suivre l'évolution de la rencontre dans son ensemble. La table de marque devra connaître le score de la rencontre après chaque match

➤ TABLE DE MARQUE

- ♦ L'équipe hôte doit prévoir des moyens humains (1 personne) suffisants pour la tenue correcte de la table de marque. Il est conseillé qu'au moins une personne soit titulaire du SOC. En cas de négligence constatée par l'équipe visiteuse, l'équipe hôte pourra se voir infliger une amende (cf. annexe amendes et sanctions sportives).

L'équipe hôte doit également tenir à disposition une trousse de secours complète afin de pouvoir intervenir en premiers soins

➤ DECLARATION DE PRESENCE ET COMPOSITION D'EQUIPE

- La salle est ouverte au moins 1h 15 avant le début de la rencontre. Les équipes doivent remettre leur déclaration de présence dès leur arrivée dans la salle au minimum 30 min avant le début de la rencontre.

Les capitaines sont seuls responsables de la composition de leur équipe.

Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs mentionnés sur la déclaration de présence **et présent dans la salle 30mn avant le début de la rencontre.**

L'ordre des matchs est déterminé par le juge arbitre afin d'améliorer le déroulement de la rencontre (équité sportive, respect des temps de repos, enchaînement des matchs...). Si les 2 capitaines sont d'accord sur un ordre, ils peuvent le proposer au juge arbitre.

- Le début des rencontres doit avoir lieu le dimanche entre 9h et 10h ou le samedi à partir de 14h pour la Pré-Nat et le Dimanche pour la R1, R2 et R3 entre 9h et 10h pour les équipes d'une même zone géographique et pas avant 10h pour des équipes de zone géographique différente (horaires défini par l'organisateur lors de l'envoi des convocations).

➤ MODIFICATIONS D'HORAIRES OU DE LIEU

- ♦ Toute demande de modification de jour et/ou de l'horaire des rencontres de division régionale devra faire l'objet d'une demande à la CRI au plus tard 8 jours avant la date prévue de la journée concernée.
- ♦ Le déplacement d'une rencontre peut résulter :
 - d'un accord entre les 4 équipes qui devront aviser le responsable de la CRI.
 - d'une demande de modification émanant du club organisateur à la suite d'un problème de disponibilité de la salle.
- ♦ Le déplacement d'une rencontre de la part de l'équipe réceptrice seule devra faire l'objet d'une demande de modification accompagnée d'un justificatif d'empêchement d'occupation de la salle à l'horaire standard. La décision de la CRI sera communiquée aux 4 équipes dans les plus brefs délais au moins 2 jours avant la date de la journée.
Toute demande de modification du lieu de la rencontre ne pourra être prise en considération que pour des motifs recevables. Elle devra respecter les mêmes délais que les demandes de modification de jour et/ou d'horaire.
- ♦ En dernier lieu et pour circonstances exceptionnelles, la CRI se réserve le droit de déroger à ce règlement.
- ♦ En cas de modification hors délai du lieu ou des horaires de la rencontre, une amende sera infligée au club organisateur (cf. annexe amendes et sanctions).
Pour la pré-national, les horaires de rencontres sont définis sur le calendrier. Toute modification inférieure à 8 jours nécessitera l'accord de l'équipe adverse et de la CRI.

➤ RETARD D'UNE EQUIPE, SAUF EN CAS DE FORCE MAJEURE

- ♦ En cas de retard d'une équipe en championnat de Ligue :
 - de moins d'une heure par rapport à l'horaire prévu de dépôt légal de la composition d'équipe, la rencontre doit être jouée dès l'arrivée des retardataires. Dès qu'une équipe sera composée de 2 joueurs et de 2 joueuses, le juge arbitre fera débiter la rencontre qui ne pourra pas démarrer à plus de H+1 par rapport à l'horaire prévu de dépôt légal de la composition d'équipe. Le juge arbitre consignera dans son rapport les faits et l'équipe en retard devra dans les 5 jours suivants envoyer à la CRI une lettre explicative. La CRI décidera en fonction des explications de la sanction et/ou de l'amende éventuelle.
 - de plus d'une heure, la rencontre est perdue par forfait. Le capitaine de l'équipe en retard est tenu de contacter l'organisateur de la rencontre dès que possible pour prévenir du retard

 <p>LIGUE HAUTS DE FRANCE</p>	Guide des clubs	<p>CHAMPIONNAT INTERCLUBS REGIONAUX</p> <p>Engagement</p>	Formulaire 1 Adoption : CD Entrée en vigueur : 01/09/20 Nombre de page : 1
---	-----------------	---	--

Le présent formulaire doit être rempli et envoyé à la Commission Régionale Interclubs, accompagné des droits d'engagements : Ligue Hauts de France de Badminton 367 rue Jules Guesde 59650 Villeneuve d'Ascq

REEMPLIR UN FORMULAIRE PAR EQUIPE

CLUB :	
Nom & Prénom du Président	
Adresse de courrier	
Tél & email	

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance du règlement de la compétition et engage une équipe aux Interclubs Régionaux suivant :

N° équipe : 1 2 3 4 Division : Pré-Nat R1 R2 R3

Nous désirons recevoir en priorité les journées suivantes :

J1 J2 J3 J4 J5 J6 J7 J8 J9 J10

ENGAGEMENT DU JUGE ARBITRE (ou GEO faisant office)

NOM & PRENOM : N° licence

Tél : Mail :

Je soussigné, certifie avoir pris connaissance du règlement de la compétition, et m'engage avec l'équipe mentionnée sur ce formulaire.


Signature

Ci-joint un chèque de €, à l'ordre de la Ligue des Hauts de France de Badminton.

Fait à

Signature du Président et cachet du club

Le

 <p>LIGUE HAUTS DE FRANCE</p>	Guide des clubs	<p>CHAMPIONNAT INTERCLUBS REGIONAUX</p> <p>Déclaration de Présence</p>	Formulaire 1 Adoption : CD Entrée en vigueur : 01/09/20 Nombre de page : 1
---	-----------------	--	--

Cette déclaration de présence est à utiliser pour toutes les divisions et à remettre au juge arbitre de la journée 30 min. avant le début de la rencontre. Cette feuille de présence doit être affichée dans la salle. Cette feuille doit être conservé jusqu'à la fin de la saison par l'organisateur en cas de litige.

CLUB : Date :

Division : Pré-Nat R1 R2 R3 Lieu :

Journée : J1 J2 J3 J4 J5 J6 J7 J8 J9 J10

Nom & Prénom	N° de Licence	Sexe F/M	Muté O/N	Classement S / D / Mx	Observation JA

Heure de Dépôt :

Nom et Signature du Représentant du club

Visa du Juge Arbitre

 <p>LIGUE HAUTS DE FRANCE</p>	Guide des clubs	<p>CHAMPIONNAT INTERCLUBS REGIONAUX</p> <p>Déclaration de Composition d'Equipe</p>	Formulaire 3 Adoption : CD Entrée en vigueur : 01/09/20 Nombre de page : 1
---	-----------------	--	--

Cette déclaration de composition d'équipe est à utiliser pour toutes les divisions en barrant les matchs qui ne seront pas joués suivant la division impliquée et à remettre au juge-arbitre de la journée 20 min. avant le début de la rencontre.

Cette feuille est à conserver par l'organisateur jusqu'à la fin de la saison en cas de litige


RENCONTRE		contre	
Date :		Equipe déposant la déclaration	
Heure prévue pour le début de la rencontre		Déclaration à remettre au Juge-Arbitre avant	

L'ordre des matchs retenus sera celui qui sera le mieux adapté à la rencontre et sous la responsabilité du Juge-Arbitre

Ordre des matchs proposés	Discipline	Composition de l'équipe Nom & Prénom
	Simple Homme 1	
	Simple Homme 2	
	Simple Homme 3	
	Simple Dame 1	
	Simple Dame 2	
	Double Homme	
	Double Dame	
	Double Mixte 1	
	Double Mixte 2	

Nom & Signature du Capitaine

Heure de Dépôt

 LIGUE HAUTS DE FRANCE	Guide des clubs	CHAMPIONNAT INTERCLUBS REGIONAUX RAPPORT JUGE-ARBITRE	Formulaire 4 Adoption : CD Entrée en vigueur : 01/09/20 Nombre de page : 1
---	-----------------	--	---

Rapport à rédiger par le Juge-Arbitre ou faisant office

RENCONTRE	Equipe 1 :	contre	Equipe 2 :
-----------	------------	--------	------------

Date :	Nom du JA (ou faisant office)	
--------	----------------------------------	--

Heure Début de rencontre		Heure fin de rencontre	
--------------------------	--	------------------------	--

Nom de l'équipe	Heure d'arrivée	Heure dépôt déclaration de présence	Heure dépôt déclaration composition d'équipe

LIBELLE	EVALUATION	COMMENTAIRES
accueil	TB <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/> TM <input type="checkbox"/>	
Table de marque	TB <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/> TM <input type="checkbox"/>	
Restauration	TB <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/> TM <input type="checkbox"/>	
Equipement salle	TB <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/> TM <input type="checkbox"/>	
Poteaux / filets / sols	TB <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/> TM <input type="checkbox"/>	
Affichage scores	TB <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/> TM <input type="checkbox"/>	
Organisation en générale	TB <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/> TM <input type="checkbox"/>	

	Nom et prénom Arbitre	N° licence	Nombre de matchs arbitrés
Eq.1			SH : - SD : - DH : - DD : - Mx :
Eq.2			SH : - SD : - DH : - DD : - Mx :

Observation du Juge-Arbitre :

Réserves : ➤ Equipe 1 oui non

➤ Equipe 2 oui non

Remplir le formulaire de réserve si oui est cocher

Signature du Juge-Arbitre



LIGUE HAUTS DE FRANCE

Guide des clubs

CHAMPIONNAT INTERCLUBS REGIONAUX

Réserve déposée par une équipe

Formulaire 5
Adoption : CD
Entrée en vigueur :
01/09/20
Nombre de page : 1

CLUB : Date :

Division : Pré-Nat R1 R2 R3 Lieu :

Journée : J1 J2 J3 J4 J5 J6 J7 J8 J9 J10

MOTIF DES RESERVES :

Le fait de signer pour le Juge-Arbitre et le capitaine de l'autre équipe n'est en aucun cas une approbation des réserves mais juste une constatation du dépôt de celles-ci.

Nom & Signature
Juge-Arbitre

Nom & Signature
Capitaine déposant la réserve

Nom & Signature
Capitaine adverse
